

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
- O Prise en charge : pec@mupras.com
- O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M22- N° 003372

265620

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : RAOUEFI TAHER Société : EX: D.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : RAOUFI - TAHER MLE 6983

Date de naissance : 17.07.1957

Adresse : ARDLAADASSI Princ. 2000 FG casab.

Tél. : 06 15 93 64 76 Total des frais engagés : 43 49 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

*Docteur Mohamed BENNAI
Ophtalmologiste
54, Bd. Rachidi - Casablanca
Tél. 0522 22 40 22 / 0522 22 62 22*

Date de consultation : 14.06.2023

Nom et prénom du malade : RAOUFI Tamer Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affection oculaire

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 16.06.2023

Signature de l'adhérent(e) : Raoifi

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14/6/23	C2		300	 Docteur Mohamed BENNAF Ophtalmologiste 54, Bd. Rachidi - Casablanca Tél.: 0522 22 40 22 / 0522 22 62 22

Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

Docteur Mohamed BENNAJAH
Ophthalmologiste
54, Bd. Rachidi - Casablanca
Tél.: 0522 22 40 22 / 0522 22 62 22

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	<u>14</u>	<u>99,-</u>
	<u>06</u>	
	<u>23</u>	

Cachet du Pharmacien
Cachet du Fournisseur

A blue ink stamp from 'Prixfixe'. The stamp contains the following text:

Prixfixe
LAATHEM
77, Rue Alphonse-
CITE Plateau -
Tel. 0322 25 36 05 -
02 2425

Date

Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
LHEND Abdelfettah Opticien Optométriste 10 Rue 15 Sidi Maârouf 3, houaib Dokkali Casablanca	17/06/23					6000Dhs

Cachet et signature

Date des
Sains

Nombro

Montant détaillé des Honoraires

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
PER POMME

The diagram illustrates the H-G-D coordinate system. The vertical axis is labeled H at the top, the horizontal axis is labeled G on the right, and the diagonal axis is labeled D on the left. Eight points, labeled 1 through 8, are arranged in a circle around the origin. Points 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, and 8 are positioned such that they are equidistant from the origin along the circumference of the circle. The points are distributed as follows: point 1 is at the top, points 2 and 3 are on the upper arc, points 4 and 5 are on the right arc, points 6 and 7 are on the lower arc, and points 8 and 1 are on the left arc.

D 00000000 00000000
00000000 00000000
35533411 11433553
B

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Mohamed BENNANI
Ophtalmologiste
Chirurgie vitréo - rétinienne
Ancien résident du Collège de Médecine
des Hôpitaux de Paris

الدكتور محمد بناني
طب العيون
أمراض و جراحة الشبكة
داخـل سـابـقا بـمـسـتـشـفـيـات بـارـيس



Casablanca, le 14 juin 2023

RAOUIF Taher

gg. o.
XALL

XAILIN WASH

1 lavage, à la demande, dans les deux yeux,



Docteur Mohamed BENNANI
Ophthalmologiste
54, Bd. Rachidi - Casablanca
Tél.: 0522 22 40 22 / 0522 22 62 22



Facture N° 0003086

Casablanca, le : 17.06.2023

Mr (e) : RAOUI Tcher

N°de nomenclature : VL /VP

Docteur : BENAMANI

Monture : Plastique 1200

Verres : Progressif Orme Phox AR 2200

VL OD : PL 15 = 150 + 350
OG : Acia PL

VL OD : Acia +275.
OG :

Total : 4000

Arrêtée la présente facture à la somme du : Quatre mille - 10

LHEND Abdelfettah
Opticien Optométriste
170 Rue 16 Sidi Maârouf 3,
Aba Chouaib Doukkali - Casablanca

170, Bd Aba Chouaib Doukkali - Sidi Maârouf 3 - Casablanca

RC. : 242266 - Patente : 34602206 - CNSS : 4913473 - IF : 45521215 - ICE : 001784537000020

Docteur Mohamed BENNANI

Ophthalmologiste

Chirurgie vitrée - rétinienne

Ancien résident du Collège de Médecine
des Hôpitaux de Paris

الدكتور محمد بناني

طب العيون

أمراض و جراحة الشبكة

داخلي سابقًا بمستشفيات باريس

Casablanca, le 14 juin 2023

RAOUIFI Taher

**Monture + verres correcteurs progressif OG
Organiques Antireflets, Transition**

VL : OD = Plan

OG = + 3.50 (- 1.50 à 75°)

VP : OD = Add : PLAN

OG = Add : + 2.75



**Docteur Mohamed BENNANI
Ophthalmologiste
54, Bd. Rachidi - Casablanca
Tél.: 0522 22 40 22 / 0522 22 62 22**

54, Bd Rachidi - Casablanca - Tél. : 05.22.22.40.22/05.22.22.62.22 Fax : 05.22.22.73.22
05.22.22.73.22 ، شارع الراشيدي الدار البيضاء - الهاتف : 05.22.22.62.22/05.22.22.40.22 - الفاكس:

ICE 001709416000017

Docteur Mohamed BENNANI

Ophtalmologiste

Chirurgie vitréo - rétinienne

Ancien résident du Collège de Médecine
des Hôpitaux de Paris

الدكتور محمد بناني

طب العيون

أمراض و جراحة الشبكة

داخلي سابق بمستشفيات باريس

CASABLANCA, Le mercredi 14 juin 2023

HONORAIRES :

Mr RAOUI Taher

Acte : Consultation : C2.

Montant : 300 DHS (TROIS CENTS DHS).

Docteur Mohamed BENNANI
Ophtalmologiste
54, Bd. Rachidi - Casablanca
Tél.: 0522 22 40 22 / 0522 22 22 22